



POUR LE DROIT
À LA COMMUNICATION

LE CHRONOSCOPE

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

N° 102
Mars
2023

Rassemblés pour progresser...

Que ce soit dans l'entreprise à l'occasion des négociations annuelles sur les salaires ou dans la rue face à un projet de réforme des retraites particulièrement régressif, c'est bien rassemblés que nous pèserons de façon déterminante.

...Pas d'autre choix !

Il n'y a pas de secret ni de baguette magique, certains slogans ont la peau dure : L'union fait la force d'un côté, diviser pour mieux régner de l'autre : Rien de nouveau sous le soleil ! Faire le choix de l'unité syndical, ce n'est pas une tactique pour la CGT mais une raison d'être !

Et même si les élections professionnelles approchent à Chronopost (fin mai début juin), la CGT ne voit pas les autres syndicats de l'entreprise comme des concurrents mais comme des alliés potentiels. SOYONS INTELLIGENTS ET N'OUBLIONS PAS QUE NOTRE LÉGITIMITÉ TOUT COMME NOTRE INTÉRÊT COMMUN SE RÉSUMENT À UNE CHOSE :

LA DÉFENSE DES SALARIÉS.

Point final !

Soyons tous mobilisés et rassemblés dans l'entreprise pour nos droits, notre salaire et nos conditions de travail mais aussi dans la rue contre le projet de réforme des retraites !

Tous en grève et dans l'action !



Négociations salariale 2023 : LA DIRECTION FREINE FORT !

La douche froide :

Alors que nous sortons d'une année 2022 historique en termes de bénéficiaires, la direction ouvre les discussions en douchant tous les salariés avec une 1^{ère} proposition à 2% qu'elle repousse de surcroît au 1^{er} juillet ! Pour tenter de justifier la faiblesse de leur proposition elle évoque notamment les augmentations de 2022...



NAO 2022 :

La CGT leur a rappelé que les augmentations de 2022 n'ont fait que compenser (et pour certains partiellement) l'inflation, qu'elles n'ont pas générées de gain de pouvoir d'achat. Dans ces conditions il est inacceptable cette année de valider des augmentations qui ne seraient pas, au minimum, au niveau de l'inflation.

Nous avons besoin d'un coup de main des salariés :

En effet si la direction n'entend pas les syndicats, **les salariés doivent s'inviter dans le débat !** Ce sont eux qui ont créé les bénéfices historiques et ils sont plus que légitimes à refuser une baisse de leur pouvoir d'achat ! **Alors profitons du processus de lutte engagé contre la réforme des retraites pour parler d'une seule voix et exiger notre dû !**

Sur les autres éléments de ces négociations salariales :

Pour la 1^{ère} fois depuis la création de Chronopost la direction a considéré la prime

d'ancienneté comme du salaire de base afin d'exclure tous les salariés ayant une prime d'ancienneté des augmentations conventionnelles du 1^{er} décembre. Elle l'a fait unilatéralement et avant l'ouverture des NAO.

Par ailleurs, la direction a ignoré un accord d'entreprise qui l'obligeait à répercuter la hausse conventionnelle du 1^{er} décembre sur nos primes d'ancienneté. **La CGT qui avait découvert et révélé cette infraction (Voir le Chronoscope de février n°101) a redit le 22 février que les obligations réglementaires de Chronopost ne se négociaient pas, sauf à ce que l'entreprise propose un dispositif plus favorable aux salariés.**

La CGT force de proposition :

Nous avons proposé de baser la prime d'ancienneté non plus sur les minima de grilles, mais sur les salaires réels des salariés ce qui bénéficierait financièrement à tous, tout en valorisant les parcours. La direction a dit vouloir chiffrer cette proposition pour la prochaine réunion...

Mais le nerf de la guerre reste l'augmentation des salaires :

Quelles que soient les avancées qu'un accord pourrait contenir, la CGT ne signera pas un texte global qui réduirait le pouvoir d'achat des salariés versus l'inflation. **En ce sens, tous les salariés doivent se lever pour l'exiger haut et fort !**

CONNAISSEZ VOS DROITS : LA GRÈVE

Le droit de grève est un droit individuel qui s'exerce collectivement.

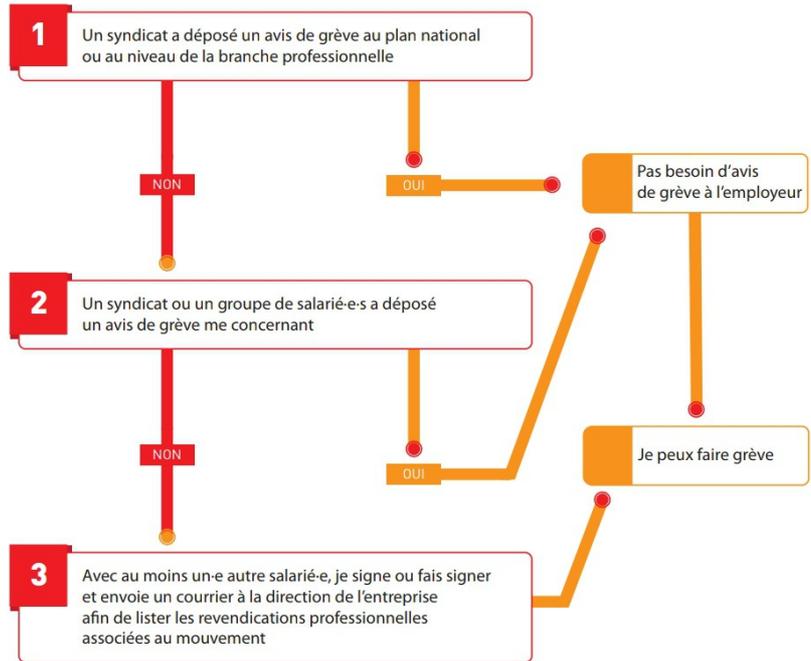
Chaque salarié en dispose donc mais il faut au moins être 2 pour faire grève s'il n'y a pas d'appel national.

Pour faire simple, il y a 2 cas de figure :

➡ Soit il y a un appel national (comme actuellement contre le projet de réforme des retraites) et dans ce cas, on peut être seul sur son site à faire grève, il suffit juste de l'indiquer à l'employeur, par exemple sur la feuille de présence. On peut faire grève 1 heure, 2h, 3h... ou toute la journée.

➡ Soit il n'y a pas de journée d'action nationale ni d'appel d'un syndicat à Chronopost et dans ce cas il doit y avoir des revendications professionnelles locales (salaire, conditions de travail, effectif, ...). Il suffit donc que ces revendications aient été communiquées à la direction et qu'elles n'aient pas été satisfaites. A partir de là, la grève est possible à condition d'être au moins 2 salariés.

Le droit de grève est un droit protégé par la constitution. Son utilisation suspend, mais



ne rompt pas le contrat de travail. Il n'y a donc plus de lien de subordination entre l'employeur et le salarié qui retrouve toute sa liberté. Attention toutefois à ne pas entraver la circulation et le travail d'éventuels salariés non gréviste, cela pourrait être considéré comme un abus du droit de grève.

La retenue sur le salaire doit être strictement proportionnelle :

1 heure de grève = 1 heure de retenue.

Aucune représaille directe ou indirecte ne peut intervenir ultérieurement. L'employeur a également l'interdiction de remplacer les salariés grévistes par des intérimaires.

RÉFORME DES RETRAITES : ENTERRONS-LA !



Malgré des records de mobilisation lors des 6 manifestations depuis le 19/01, et une opinion publique très majoritairement hostile à cette réforme. Macron et son gouvernement restent sourds à la colère qui s'exprime et veulent imposer leur réforme de régression. Pour les faire plier, nous n'avons pas d'autres choix que de monter la mobilisation d'un cran en organisant partout des grèves, en organisant le blocage économique du pays en généralisant la grève, dans tous les secteurs professionnels, et pas seulement dans ceux considérés comme « stratégiques ».

C'est tou.te.s ensemble que nous devons agir, c'est tous ensemble que nous gagnerons !

Travailler (beaucoup) plus longtemps :

**NON
MERCI !**

Si la réforme est appliquée, il faudra travailler au moins jusqu'à 64 ans (sauf exception) et sans aucune garantie d'avoir une pension complète. En effet, la décote pour cause de trimestres manquants ne cesse de s'appliquer qu'à 67 ans ! **Comme tout le monde ne pourra pas travailler jusqu'à entre 64 et 67 ans, une baisse des pensions sera induite par l'effet de la décote. Pour les autres, il faudra pousser peut-être jusqu'à 67 ans pour avoir une retraite à taux plein.**

Le gouvernement a refusé d'envisager de nouvelles recettes pour mieux financer le

système des retraites. Pourtant, il est possible de ne pas reculer l'âge de départ en retraite en utilisant plusieurs leviers de financement. En effet, **la Sécurité sociale est privée de 75 MILLIARDS D'EUROS par an à cause des exonérations de cotisations, compensées par le budget de la nation.** Au lieu de subventionner ainsi avec de l'argent public les profits capitalistes, il conviendrait de les faire davantage contribuer.



Ce sont des pompiers pyromanes. Ils ont vidé les caisses et ils disent maintenant qu'il n'y a plus d'argent !



GASPILLAGE ALIMENTAIRE À CHRONOPOST : DES AVANCÉES !

Lors du CSE du 14 décembre dernier, vos élus CGT sont intervenus pour dénoncer le gaspillage alimentaire avec Chronopost Food. Vous êtes nombreux à refuser légitimement un tel gâchis. Nous avons donc demandé à ce que Chronopost s'organise avec des associations caritatives pour stopper cette aberration. Dans notre Chronoscope de janvier, nous nous en faisons l'écho et aujourd'hui le sujet est sur les rails...

Lors du CSE du 28 février, la direction nous a annoncé qu'une convention avait été signée avec la banque alimentaire et le client Hello Fresh. Il s'agit dans un 1^{er} temps d'un test sur 3 sites : Rungis, Corbas et Toulouse.



D'ores et déjà sur 2 mois de test, plus de 3 tonnes de denrées alimentaire ont été données à la banque alimentaire.

La CGT s'en félicite !

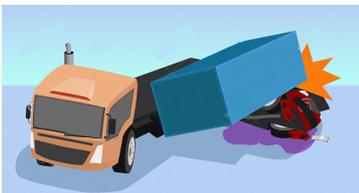
De plus, Chronopost est actuellement en discussion avec d'autres clients de Chronopost Food pour développer le partenariat avec la banque alimentaire. Évidemment l'extension aux autres agences Chronopost est également à l'étude.

En attendant, nous attirons l'attention des salariés sur le fait que le contenu des colis destinés à la destruction ne peut en aucun cas être trié par les salariés et encore moins partagé !



LA CGT ALERTE : LA BAISSSE DES COÛTS NE DOIT PAS SE FAIRE SUR LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS !

A Chronopost dans nos hubs, les mouvements de caisses et de semi-remorques sont maintenant sous-traités et donc effectués par des salariés d'un prestataire de type Manuloc ou autre. Vraisemblablement pour baisser ses coûts, Chronopost a décidé, à Roissy, de remettre en appel d'offre cette prestation et c'est l'entreprise GSF qui a obtenu le marché.



Il faut savoir que ces salariés conduisent des poids lourds, dont des semi-remorques, tous les jours sur nos sites, sans avoir le permis de conduire correspondant dans la mesure où la loi ne peut l'imposer sur un terrain privé. Sur certains hubs, on demande un permis type CACES et sur d'autres rien !

Les salariés de Manuloc de Roissy avaient bénéficié d'une formation à la conduite de

ces poids lourds sur plusieurs jours. Aujourd'hui nous apprenons que les salariés de GSF ne vont bénéficier que d'une seule journée de formation avant de leur donner le volant sur Roissy !



Plus grave, nous venons d'apprendre que depuis que cette activité est sous-traitée, le carburant des véhicules ne serait plus livré sur place ce qui obligerait les chauffeurs (sans permis PL) à se rendre à une station sur la voie publique avec ces véhicules non immatriculés !

La CGT a alerté la direction lors du CSE du 28 février oralement et par écrit pour exiger une véritable formation de ce personnel et idéalement la détention du permis poids lourd.

Il faut garantir une bonne maîtrise de la conduite de ces poids lourds et donc la sécurité des salariés moyens propres, intérimaires et sous-traitants travaillant et circulant sur le site.

LA SÉCURITÉ NE SE NÉGOCIE PAS !

La direction a répondu vouloir regarder ce point de plus près et revenir vers nous lors d'un prochain CSE.



Égalité Femmes/Hommes : Un RDV manqué à Chronopost, des régressions

Dans le Chronoscope de janvier la CGT vous informait du résultat de la négociation sur le projet d'accord sur l'égalité professionnelle.



La CGT était sur le point d'obtenir des avancées et donc d'engager sa signature mais le projet d'accord a été refusé par une majorité d'organisations syndicales.

En conséquence aujourd'hui la direction est contrainte de présenter un plan d'action unilatéral. Faute d'accord majoritaire, elle a fait le choix de ne reprendre que partiellement les avancées que nous avons obtenu par l'accord.

Concrètement, le plan d'action unilatéral ne reprend pas les propositions de l'accord suivantes :

- Une heure d'absence par jour au 5ème mois de grossesse
- 2 heures d'absence pour la rentrée scolaire
- 5 absences en cas de grossesse pathologique
- Places de parking réservées aux femmes enceintes

La CGT aura pris toutes ses responsabilités afin que l'accord aboutisse et regrette donc ces régressions.



CULTURE FILM D'ANIMATION

INTERDIT AUX CHIENS ET AUX ITALIENS

D'ALAIN UGHETTO

(sorti le 25 janvier)

Début du XXème siècle. Ughettera, nord de l'Italie, berceau du clan Ughetto. Fuyant la misère et la guerre, les membres de cette famille italienne traversent les Alpes et construisent leur vie en France. Ce parcours d'immigration est raconté à travers un dialogue imaginaire entre Alain Ughetto, le réalisateur, et sa grand-mère, Cesira, à laquelle Ariane Ascaride a prêté sa voix.

A la fois roman familial et fresque historique, fait passer la grande histoire (de l'exploitation de la main-d'œuvre ouvrière) dans la petite à travers les yeux écarquillés de ses personnages en pâte à modeler. La poésie est permanente dans ces improbables reconstitutions : C'est une merveille d'originalité, de créativité, d'humour et d'émotion.



**SIGNEZ LA PÉTITION
CONTRE
LA RÉFORME
DES RETRAITES**






**LA BATAILLE
EST ENGAGÉE !**

**LA RETRAITE À 64 ANS,
C'EST NON !**



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

(facultatif) Téléphone perso : pro :

Grade/ Classification : Métier :

Service/Bureau (nom et adresse) :

**MATÉRIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT**

